



Séance plénière du mardi 24 juin 2025

Commission Mobilités-Énergie-Numérique

Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional **Compte financier unique 2024 - Budget annexe de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Dominique Guyon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Depuis plusieurs années, la Région a engagé une politique ambitieuse d'aménagement numérique. Elle s'est notamment traduite par la création du réseau RCubeTHD renommé au 1^{er} janvier 2024 "Bourgogne-Franche-Comté Connect". Ce réseau supporte des services commercialisés auprès d'opérateurs commerciaux et génère ainsi des recettes d'exploitation qui sont susceptibles de s'accroître dans les prochaines années.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1425-1 et de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux, les spécificités de ces activités ont conduit la collectivité à créer un budget annexe en 2024. Le Compte Financier Unique 2024 clôt donc la première année d'exercice du budget annexe.

Avis du CESER

Le budget annexe, mis en place pour la première fois en 2024, reflète la politique d'aménagement numérique à travers son réseau "BFC Connect". Comme pour tout budget, un arrêté des comptes est indispensable. Pour cette première clôture, les éléments présentés apparaissent clairs et les écarts relevés sont dûment justifiés.

Le CESER prend donc acte des informations communiquées.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.